

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mars 1965

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA CHAMPIONNE DU PATINAGE ARTISTIQUE

M. l'Orateur: Je tiens à signaler aux députés la présence de jeunes visiteurs fort distingués aux tribunes des dames et de l'Orateur.

Nous avons le bonheur d'accueillir parmi nous plusieurs champions du monde du patinage artistique. A la tribune de l'Orateur, il y a M^{lle} Petra Burka, représentante du Canada et championne du monde. De Russie, il y a M. et M^{me} Oleg Protopopov, couple gagnant du championnat mondial. De Tchécoslovaquie, M. Pavel Roman et sa soeur, M^{lle} Eva Romanova, qui ont remporté le championnat du patinage de fantaisie (danse). C'est pour nous une joie de leur souhaiter la bienvenue. (*Applaudissements*)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. THOMPSON—LETTRE À MONSIEUR L'ORATEUR SUR LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Il s'agit de la lettre que j'ai adressée à Votre Honneur le 4 octobre 1963, après mon retour de Nouvelle-Zélande et d'Australie, et où je vous faisais part de quelques-unes de mes observations sur la procédure des Parlements de Canberra et de Wellington. A ce propos, je n'ai fait aucune déclaration au public ou aux journaux et je n'ai écrit aucune autre lettre à Votre Honneur, en dépit du communiqué publié samedi d'un bout à l'autre du Canada.

Sachant que vous vous intéressez beaucoup à la réforme de la procédure parlementaire, je vous avais écrit pour vous faire part de mes impressions d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ici, je dois féliciter Votre Honneur des rapports de son comité spécial et du

remarquable travail accompli. Les divers rapports présentés à la Chambre en précisent les recommandations. Je considère que c'est le 15^e rapport du comité de la procédure et de l'organisation, dont la Chambre est actuellement saisie, qui est le plus important et dont la portée est la plus vaste. J'espère qu'il recevra un accueil favorable et qu'il sera adopté cette session-ci.

C'est un reporter du journal de ma ville, l'*Advocate* de Red-Deer, qui m'a mis au courant de cette nouvelle publiée samedi; il m'a téléphoné hier pour vérifier le renseignement et me demander de le commenter. D'après le texte qu'il m'a lu, j'aurais proposé de supprimer l'indemnité de dépenses non imposable de \$6,000 versée aux députés, croyant ainsi redonner au Parlement tout son prestige.

Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord nier catégoriquement avoir recommandé l'abolition de l'allocation de dépenses des membres du Parlement. Je sais trop bien personnellement que cette allocation suffit à peine à couvrir les dépenses d'un membre de cette Chambre qui cherche consciencieusement à s'acquitter de son devoir envers ses commettants et envers la nation, surtout s'il représente une circonscription éloignée.

Je vous ai écrit, il y a maintenant plus de 17 mois, en pensant que mes observations pourraient être utiles au comité spécial de la procédure et de l'organisation que vous comptiez instituer. Dans votre réponse, le 16 mars 1964, vous m'avez exprimé votre intérêt pour mes observations au sujet de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et m'avez informé que vous alliez soumettre un résumé de mes observations au comité, pour étude.

Depuis, je n'ai fait aucune déclaration aux journaux ou en public, sauf jeudi dernier, dans la matinée, lorsque M. Richard Jackson du *Journal* d'Ottawa m'a demandé comment ce que je vous avais dit de la procédure en Australie pouvait modifier la situation au Canada. Ses observations étaient reproduites dans sa rubrique «*Hill Talk*» du *Journal* d'Ottawa de samedi et dans l'ensemble, elles étaient exactes. D'après ce qu'il écrit, au lieu du montant de \$6,000 accordé à chaque membre du Parlement, une méthode comme celle